

AFFAIRE No 44 - AMENAGEMENT DU LITTORAL - APPROBATION DU
PROJET - AUTORISATION DE SOLLICITER UNE
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL - AUTORISATION
DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement du Front de Mer de Saint-Denis, la Municipalité envisage de procéder en 1985 au nettoyage et à la mise en valeur du Littoral du Chaudron, situé à l'Est du territoire communal.

Cette opération dont le coût est estimé à 900 000 F, consiste pour l'essentiel en :

- un nettoyage du terrain et de la plage de galets,
- un apport de terre végétale,
- la réalisation de barbecues, kiosques et tables de pique-nique,
- la création de parkings.

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres vient de me transmettre une convention dans laquelle il marque son accord pour une participation de 100 000 F à titre de fonds de concours.

Cet aménagement est susceptible également de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional pouvant atteindre 30 % du coût des travaux.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le programme ci-dessus et de m'autoriser à passer les marchés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention du Conseil Régional,
- de m'autoriser à signer la convention avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Les crédits sont prévus au chapitre 901 - Article 235-004 du Budget Communal

Je mets aux voix le rapport ci-dessus

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission des Finances : Favorable.

Reçu à la Préfecture le 15/04 1985

LE MAIRE : Je rappelle que ce territoire a déjà été acheté dans le temps par le Conservatoire du Littoral et mis à leur disposition pour l'entretien. C'est pour cela que le Conservatoire du Littoral intervient dans cette opération.

M. ANNETTE : Est-ce qu'on peut voir l'étendue du projet ?

(Monsieur FOURNEL des explications sur plan)

M. FOURNEL : C'est la dernière bande de terre littorale en allant sur l'Est qui ne soit pas aménagée.

M. ANNETTE : Et le carrefour avec le Chaudron ?...

M. FOURNEL : Cette route est celle qui mène à Renault, la R.N. 2. Vous avez là la route qui entre dans le Chaudron.

LE MAIRE : Il y a une partie qui a déjà été aménagée, à partir de l'U.M.A.B..

M. FOURNEL : Cela s'arrête à la Ravine, à la sortie des eaux fluviales du Chaudron qui forment une petite ravine. Il est prévu d'aménager sur cet emplacement deux à trois barbecues, une quinzaine de kiosques. Vous avez ici les plans de principe de ce qu'on va faire : des kiosques, des barbecues, des tables de pique-nique, un petit peu dans l'esprit de ce qui est fait au Colorado, plus une zone de parking. Ce ne sera pas vraiment un parking aménagé, mais il y aura une entrée et une sortie.

M. GERARD G. : Et comment est-ce qu'on fait pour entrer là-dedans ?

M. FOURNEL : Uniquement sur la droite ; et on ressort sur la droite.

M. ANNETTE : On va sans doute créer un centre d'animation à proximité de cette voie, de cette route à quatre voies. Est-ce qu'avec les 900 000 Francs, il est également prévu d'aménager une voie protégée ?

M. FOURNEL : Nous devons l'envisager. De toute façon, il faudra aménager le carrefour de Renault à ce niveau.

M. BOURHIS : Oui. Il y a un projet pour déniveler cette zone au niveau de la Jamaïque, c'est-à-dire un passage dénivélé avec passerelle, avec passage dessus et dessous.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.